

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : RENGEL® SW 10

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Solution de résine époxy

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA
Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgenceNuméro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1/800/424.9300

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:	
P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:	
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)

Étiquetage supplémentaire:

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

RENGEL® SW 10

Version 1.1 Date de révision: 18.11.2019 Numéro de la FDS: 400001009743 Date de dernière parution: 11.07.2018
Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 50 - < 70
Bis(isopropyl)naphthalene	38640-62-9 254-052-6 01-2119565150-48	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 2,5 - < 10
Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)	933999-84-9 618-939-5 01-2119463471-41	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures d'ordre technique : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Ventilation locale/totale : Assurer une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

RENGEL® SW 10

Version 1.1 Date de révision: 18.11.2019 Numéro de la FDS: 400001009743 Date de dernière parution: 11.07.2018
Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m ³ (Titane)	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
carbonate de calcium	471-34-1	VME	10 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

RENGEL® SW 10

Version 1.1 Date de révision: 18.11.2019 Numéro de la FDS: 400001009743 Date de dernière parution: 11.07.2018
Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	8,33 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	12,25 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	8,33 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	12,25 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	3,571 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à court terme	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	3,571 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,75 mg/kg p.c./jour
Dioxyde de titane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	700 mg/kg p.c./jour
Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10,57 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	10,57 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,44 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	6 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,0226 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,0226 mg/cm2
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,29 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	5,29 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

RENGEL® SW 10

Version 1.1 Date de révision: 18.11.2019 Numéro de la FDS: 400001009743 Date de dernière parution: 11.07.2018
 Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,27 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	1,7 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,0136 mg/cm ²
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,0136 mg/cm ²
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	1,5 mg/kg
sulfate de baryum	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m ³
	Utilisation par les consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m ³
	Utilisation par les consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	13000 mg/kg
Bis(isopropyl)naphthalène	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	30 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	4,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	7,4 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	2,1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à long terme	2,1 mg/kg p.c./jour
carbonate de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,36 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,06 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Eau douce	0,006 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

RENGEL® SW 10

Version 1.1 Date de révision: 18.11.2019 Numéro de la FDS: 400001009743 Date de dernière parution: 11.07.2018
 Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,0006 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,018 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,996 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,0996 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,196 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg
Dioxyde de titane	Eau de mer	0,0184 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce	0,184 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	100 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Sol	100 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,193 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)	Eau douce	0,011 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,283 mg/kg
	Sédiment marin	0,028 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

RENGEL® SW 10

Version 1.1 Date de révision: 18.11.2019 Numéro de la FDS: 400001009743 Date de dernière parution: 11.07.2018
Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

	Sol	0,223 mg/kg
sulfate de baryum	Eau douce	115 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	62,2 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	600,4 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Sol	207,7 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
Bis(isopropyl)naphthalene	Eau douce	0,26 µg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,026 µg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,15 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,94 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,094 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,1872 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Empoisonnement secondaire	25 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
Délai de rupture : > 8 h

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	18.11.2019	400001009743	11.07.2018
			Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

Matériel : Gants en néoprène

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Type de Filtre recommandé:
Particules organiques et vapeur de type organique

Filtre de type : Filtre de type A-P

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : pâte

Couleur : blanc

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 200 °C

Point d'éclair : > 200 °C
Méthode: Evalué(e), coupelle fermée

Taux d'évaporation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Vitesse de combustion	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: < 1 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité	: 1,53 g/cm ³ (40 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: pratiquement insoluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: > 200 °C
Viscosité Viscosité, dynamique	: thixotropique
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatiblesMatières à éviter : Acides forts et bases fortes
Oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux**Dioxyde de carbone (CO₂)
La combustion produit des fumées délétères et toxiques.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Bis(isopropyl)naphthalene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 4 130 - 4 320 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une seule ingestion.

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 189 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401**Composants:**

Bis(isopropyl)naphthalene:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,64 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Bis(isopropyl)naphthalene:
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 4 500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Lapin

Evaluation: Irritant léger pour la peau

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritant pour la peau.

Bis(isopropyl)naphthalene:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 4 h

Evaluation: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Blessures normalement réversibles

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Espèce: Lapin

Evaluation: Irritant pour la peau.

Méthode: OPPTS 870.2500

Résultat: Blessures normalement réversibles

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Lapin

Evaluation: Irritant léger pour les yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant pour les yeux.

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

Bis(isopropyl)naphthalene:
Espèce: Lapin
Evaluation: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):
Espèce: Lapin
Evaluation: Irritant
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Souris
Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode: OCDE ligne directrice 429
Résultat: A un effet sensibilisant.

Bis(isopropyl)naphthalene:
Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 429
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Composants:

Bis(isopropyl)naphthalene:
Evaluation: Peut être nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.
Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:
Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif

: Concentration: 0 - 5000 ug/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif

Bis(isopropyl)naphthalene:
Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Concentration: 9.5 - 60 µg/L
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

: Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Concentration: 92 mg/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules
de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Concentration: 40 - 60 mg/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):
Génotoxicité in vitro

: Concentration: 5000 µg/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:
Génotoxicité in vivo

: Type de cellule: Germe
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0 - 5000 mg/kg
Méthode: OPPTS 870.5395

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

Résultat: négatif

Bis(isopropyl)naphthalene:
Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test du micronoyau
Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 1.92 g/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):
Génotoxicité in vivo

: Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 16 h
Dose: 2000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 486
Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 1000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Composants:

Bis(isopropyl)naphthalene:
Mutagénicité sur les cellules
germinales- Evaluation

: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou
mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Mutagénicité sur les cellules
germinales- Evaluation

: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 24 mois
Dose: 15 mg/kg
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Méthode: OCDE ligne directrice 453
Résultat: négatif

Espèce: Souris, mâle
Voie d'application: Dermale
Durée d'exposition: 24 mois
Dose: 0.1 mg/kg

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

Fréquence du traitement: 3 jours / semaine
Méthode: OCDE ligne directrice 453
Résultat: négatif

Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Dermale
Durée d'exposition: 24 mois
Dose: 1 mg/kg
Fréquence du traitement: 5 jours / semaine
Méthode: OCDE ligne directrice 453
Résultat: négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: >750 milligramme par kilogramme
Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet observé:
540 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet
observé: 540 Poids corporel mg / kg
Symptômes: Aucune réaction secondaire.
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement
précoce de l'embryon n'a été observé.

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement
précoce de l'embryon n'a été observé.

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Dermale
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique
observé: 30 Poids corporel mg / kg
Méthode: Autres lignes directrices
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique
observé: 60 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 180 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Bis(isopropyl)naphthalene:

Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 100, 250, 625 mg/kg
Durée d'un traitement unique: 20 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: Dose la plus faible avec effet toxique observé: 250 Poids corporel mg / kg
Tératogénicité: Dose sans effet toxique observé: 625 Poids corporel mg / kg
Toxicité embryo-fœtale.: Dose sans effet toxique observé: 625 Poids corporel mg / kg
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.31.
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 200 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Composants:

Bis(isopropyl)naphthalene:
Toxicité pour la reproduction : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: 50 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 14 WeeksNombre d'expositions: 7 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

Méthode: Toxicité subchronique

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEL: 10 mg/kg

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 5 d

Méthode: Toxicité subchronique

Espèce: Souris, mâle

NOAEL: 100 mg/kg

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 3 d

Méthode: Toxicité subchronique

Bis(isopropyl)naphthalene:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 170 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition: 4 320 hNombre d'expositions: 7 d

Dose: 170, 340, and 670 mg/kg

Méthode: Toxicité subchronique

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEC: 200 mg/kg, 4,04

Voie d'application: Ingestion

Atmosphère de test: vapeur

Durée d'exposition: 672 hNombre d'expositions: 6 h

Méthode: OCDE ligne directrice 412

Composants:

Bis(isopropyl)naphthalene:

Toxicité à dose répétée -

Evaluation

: Peut être nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.

Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Toxicité par aspiration

Composants:

Bis(isopropyl)naphthalene:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ingestion: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 9,4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés : NOEC: 0,3 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

aquatiques (Toxicité chronique)

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Bis(isopropyl)naphthalene:
Toxicité pour les poissons

: CL50 : > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,16 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: NOECr (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): env. 0,15 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: DIN 38412
Remarques: La toxicité aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité.

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,013 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)

: 1

Évaluation Ecotoxicologique
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 30 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 47 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les microorganismes : CI50 : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Biodégradabilité : Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)
Concentration: 20 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 5 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)
pH: 4
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)
pH: 9
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

Bis(isopropyl)naphthalene:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Concentration: 0,2 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 30 - 35 %
Durée d'exposition: 56 d
Méthode: OCDE ligne directrice 310

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Concentration: 2 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable.

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

Biodégradation: env. 47 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 3,242 (25 °C)
pH: 7,1
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Bis(isopropyl)naphthalene:
Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 60 d
Facteur de bioconcentration (FBC): 770 - 6 400
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Essai en dynamique

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 6,081
Méthode: QSAR

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 0,822 (20 °C)
pH: 6 - 8
Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Koc: 445

Bis(isopropyl)naphthalene:
Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Koc: 36108
Méthode: QSAR

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2):

Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Koc: env. 962
Méthode: OCDE ligne directrice 121

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient
considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro ONU : UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(BISPHENOL A EPOXY RESIN)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9
14.4 Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Class 9 - Miscellaneous dangerous substances and articles
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
IATA (Passager)
Dangereux pour : oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

l'environnement

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

14.1 Numéro ONU : UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BISPHENOL A EPOXY RESIN)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9
14.4 Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
14.5 Dangers pour l'environnement
Polluant marin : oui

ADR

14.1 Numéro ONU : UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHENOL A EPOXY RESIN)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9
14.4 Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 9
14.5 Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement : oui

RID

14.1 Numéro ONU : UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHENOL A EPOXY RESIN)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9
14.4 Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 9
14.5 Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement : oui

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation - Future sunset date : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 51, 84

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4511

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : non déterminé

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaires

AICS (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 : Provoque une irritation cutanée.
 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
 Asp. Tox. : Danger par aspiration
 Eye Irrit. : Irritation oculaire
 Skin Irrit. : Irritation cutanée
 Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
 FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
 FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2 H315
 Eye Irrit. 2 H319
 Skin Sens. 1 H317
 Aquatic Chronic 2 H411

Procédure de classification:

Méthode de calcul
 Méthode de calcul
 Méthode de calcul
 Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

RENGEL® SW 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.07.2018
1.1	18.11.2019	400001009743	Date de la première version publiée: 11.07.2018

Date d'impression 31.08.2020

RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.